

# **Quitter un Ehpad sous tutelle**

# Par Toune 1959, le 14/07/2023 à 04:25

Ma Soeur a sollicité la mise sous tutelle de notre papa. Elle a agi seule sans m'en informer.l.Une mesure de protection a immédiatement été mise en place. Mon papa est dans un Ehpad depuis 6 mois. Il a 89 ans.

Mon papa souhaitait regagner son domicile.

Est ce que cette demande de tutelle en cours d'instruction, remet en cause la sortie définitive de l'Ehpad.

je vous remercie par avance.

c XXXXXXX anonymisation

# Par Toune 1959, le 14/07/2023 à 04:28

Papa peut il quitter définitivement un Ehpad alors qu'une demande de mise sous tutelle est en cours d'instruction et qu'un mandataire spécialisé bien d'être nommé ?

#### Par Marck.ESP, le 14/07/2023 à 06:58

# Bonjour et bienvenue

Sauf cas spécifique, par exemple si le juge des tutelles en décide autrement., la personne sous tutelle conserve son droit de choisir son lieu de résidence,

Attention cependant, la décision de quitter l'EHPAD doit être prise dans l'intérêt de la personne protégée et en accord avec le tuteur.

Si le tuteur estime que le départ de l'EHPAD n'est pas dans l'intérêt de la personne protégée, il peut s'y opposer. En cas de désaccord, il est possible de <u>saisir le juge des tutelles pour</u> trancher la question.

Par Cousinnestor, le 14/07/2023 à 09:47

# Hello!

**Toune**, que votre soeur ait sollicité la mise sous tutelle de notre papa sans vous en informer trahit pour le moins une tension entre vous deux mais ne présume pas qu'elle soit maîtresse des résultats de cette démarche. Vous aurez aussi votre mot à dire avant que les modalités de cette tutelle soient définies...

PS : avec ou sans tutelle on peut quitter un EHPAD et y retourner en EHPAD ensuite selon les besoins de la personne concernée et les disponibiltés...

A+